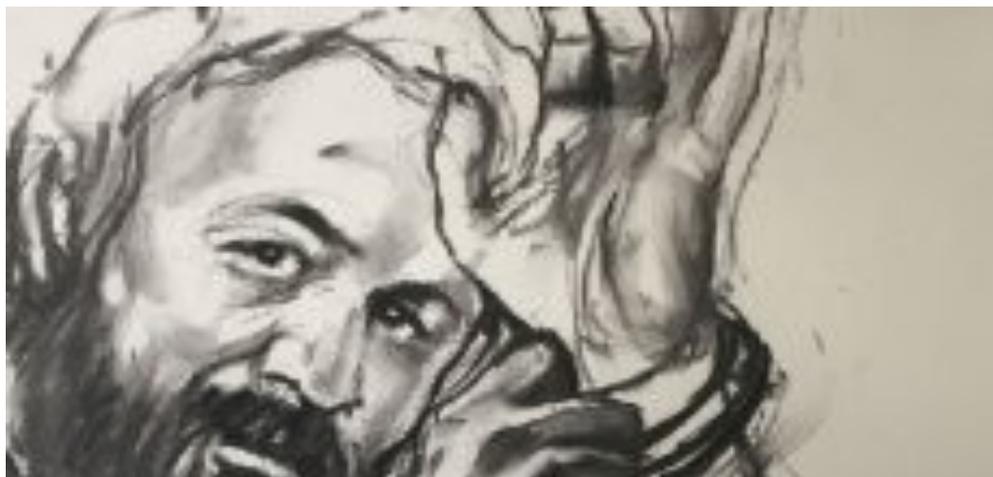




## Vie locale

### Grève de la faim des prisonniers politiques palestiniens : La France doit entendre leur appel



#### Le 15 avril le groupe du Pays de Lorient a fait une information pour appeler au soutien des prisonniers grévistes de la faim D'AUTRES ACTIONS SONT ENVISAGEES

Le 17 avril Marwan Barghouti lançait un mouvement de grève de la faim auquel participent aujourd'hui environ 1500 prisonniers politiques palestiniens.

Son [appel paru dans le New York Times](#) a aussitôt connu une résonance mondiale et mis les autorités israéliennes en position d'accusées devant l'évidence des violations du droit qu'elles ont de longue date érigé en système.

Le mouvement a des objectifs précis et limités : obtenir que les conditions de détention des prisonniers cessent de violer les droits de l'Homme et le droit international, mais il lève, de ce fait même, le voile sur le système de domination et d'apartheid de l'occupation.

La seule réponse israélienne a été la répression : mesures disciplinaires, dispersion des grévistes dans de nouvelles prisons, mise en cellules d'isolement des responsables du mouvement de grève, interdiction d'accès des avocats à leurs clients, suppression généralisée de toutes les visites de familles.

Entre les ministres de Netanyahu, la surenchère est de mise : face à un « archi-terroriste » comme Marwan Barghouti, Lieberman a appelé à suivre l'approche de Margaret Thatcher avec Bobby Sands, tandis que la ministre de la justice confirmait que les autorités pénitentiaires n'hésiteraient pas à les nourrir de force ... Pour Yisrael Katz, sinistre ministre du Likoud, Barghouti aurait dû tout simplement être exécuté. Nous n'avons malheureusement pas entendu beaucoup de responsables politiques français s'offusquer de ces propos glaçants.

Sommaire :

#### Vie locale :

- Action prisonniers 15 avril

- Communiqué AFPS

- Communiqué Plateforme des ONG

#### Campagne

- Libération de Marwan Barghouti

- Appel de Marwan Barghouti

- **BDS** : CEDH

#### ANALYSES

- Israël-Palestine, l'Etat unique

- Nelson Mandela de la Palestine

#### PAGE D'HISTOIRE

- Suite des dates clefs

Les partisans de Naftali Bennett ont cru démoraliser les prisonniers en organisant un barbecue géant devant la prison d'Ofer. Il n'ont fait qu'y dévoiler leur ignominie.

L'AFPS salue avec respect ce grand mouvement de résistance organisé dans des conditions extrêmement difficiles et qui rencontre un écho puissant dans toute la Palestine et bien au-delà. Elle appelle les citoyens et les organisations démocratiques à le soutenir avec force.

L'AFPS appelle les autorités françaises à protester publiquement contre la répression de ce mouvement et à soutenir ses revendications. Il n'y aura pas de solution politique sans la libération préalable de ces prisonniers politiques qui sont pour leur peuple le symbole de sa résistance. La France doit s'opposer dans les actes et pas seulement en paroles à la politique criminelle du gouvernement israélien.

Le Bureau national

---

### **Le communiqué de la Plateforme des ONG pour la Palestine**

1 300 détenus palestiniens en grève de la faim

**A l'occasion de la journée de solidarité avec les prisonniers palestiniens, le 17 avril, 1300 détenus palestiniens ont débuté une grève de la faim illimitée, répondant à l'appel de Marwan Barghouti.**

Le leader palestinien, qualifié de Mandela palestinien, détenu depuis avril 2002 après avoir été kidnappé à Ramallah et condamné à 5 peines de prison à perpétuité, explique dans sa [tribune](#) parue le 16 avril 2017 dans le New York Times (en français [ici](#)) les raisons de son appel.

« Faire la grève de la faim est la forme la plus pacifique de résistance qui existe. » écrit-il notamment.

Depuis l'occupation de la Cisjordanie et Gaza par Israël en 1967, 850 000 Palestiniens sont passés par les prisons israéliennes. L'emprisonnement est devenu un pilier de l'occupation et s'accompagne de graves violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire, parmi lesquelles des tortures et mauvais traitements lors des arrestations, interrogatoires et transferts.

<http://plateforme-palestine.org/1-300-detenus-palestiniens-en-greve-de-la-faim>

---

### **CAMPAGNES**

Campagne française pour la libération de Marwan Barghouti et de tous les prisonniers palestiniens, lundi 17 avril 2017

17 avril : Journée internationale de solidarité avec les prisonniers palestiniens

A ce jour près de 7000 Palestinien-ne-s sont détenu-e-s par les autorités israéliennes. Ce qui, comparé à la population française, équivaldrait à près de 94 000 prisonniers. Parmi eux des enfants (près de 400), des malades (plus de 1500), des députés (13 à ce jour)...détenus en Israël en violation de la 4ème Convention de Genève [1].

Après des arrestations violentes, souvent de nuit, et des transports pénitentiaires longs et délibérément inconfortables, des interrogatoires souvent brutaux, les conditions de détention sont très dures. Les mauvais traitements (voire la torture) sont monnaie courante et les enfants sont particulièrement ciblés, en violation de la Convention sur les droits de l'Enfant

Suite : <http://www.france-palestine.org/17-avril-Journee-internationale-de-solidarite-avec-les-prisonniers-palestiniens-30769>

## Marwan Barghouthi : "Si vous recevez cette lettre c'est qu'Israël a décidé ..."

Lettre de Marwan Barghouthi, parlementaire et dirigeant palestinien incarcéré, à ses collègues parlementaires du monde entier, à propos de la grève de la faim pour la « Liberté et Dignité ».

Marwan Barghouthi, lundi 24 avril 2017

Mesdames et messieurs les parlementaires, chers collègues, chers amis,

Si vous recevez cette lettre c'est qu'Israël a décidé de poursuivre sa démarche de punition collective illégale et de provocation à l'encontre des prisonniers palestiniens plutôt que de répondre à leurs demandes légitimes. Cela veut dire que j'ai été encore une fois placé à l'isolement comme mes camarades grévistes de la faim. Pourtant on ne nous fera pas taire ni nous soumettre.

La grève de la faim est une action légitime et non violente pour protester, en tant que prisonniers, contre les violations de nos droits humains fondamentaux tels qu'ils sont garantis par le droit international.

Suite : <http://www.france-palestine.org/Marwan-Barghouthi-Si-vous-recevez-cette-lettre-c-est-qu-Israel-a-decide>

---

## BDS

*Communiqué de l'AFPS, vendredi 14 avril 2017*

Appel au boycott : la CEDH demande des explications à la France

La Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) vient de transmettre ses questions au gouvernement français à la suite de la requête déposée par les 11 militants condamnés à la suite de leur appel public au boycott de produits importés d'Israël.

Rappelons qu'à la suite d'une action d'appel au boycott de produits importés d'Israël menée dans un hypermarché alsacien, les militants avaient été accusés de provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'un groupe de personnes à raison de leur origine nationale (article 24 de la loi sur la presse de 1881). Ils avaient été relaxés par le TGI de Mulhouse en 2011, puis condamnés par la Cour d'appel de Colmar en 2013. La Cour de cassation ayant rejeté le pourvoi le 20 octobre 2015, un recours avait été formé auprès de la CEDH en mars 2016.

La transmission par la CEDH de cette requête au gouvernement français constitue une première étape essentielle, et positive, de la procédure, par laquelle la CEDH confirme le caractère sérieux du recours formé par les requérants et demande des explications à la France. Elle permet d'espérer que la CEDH conclura, au terme de la procédure, que la condamnation de ces appels au boycott constituait une violation de la liberté d'expression.

Elle apporte un nouveau démenti, s'il en était besoin, à ceux qui prétendent aujourd'hui que l'appel au boycott de produits importés d'Israël serait illégal, en s'appuyant non sur la loi, silencieuse sur ce sujet, mais sur une jurisprudence récente de la Cour de Cassation, par nature susceptible d'évolution. Et c'est bien l'objet du recours auprès de la CEDH, que de souligner le caractère attentatoire à la liberté d'expression de ces décisions.

Rappelons d'ailleurs ce que répondait la haute représentante de l'Union européenne pour la politique étrangère, Madame Mogherini en réponse à une question parlementaire sur ce point : *L'UE se positionne fermement pour la protection de la liberté d'expression et de la liberté d'association, en cohérence avec la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne, qui est applicable au territoire des États membres de l'UE, y compris en ce qui concerne les actions BDS menées sur ce territoire.*

C'est bien cette confirmation que nous attendons de la CEDH.

Le Bureau national

---

## **ANALYSES**

### **Israël-Palestine : vers l'État unique ?**

*Dominique Vidal, Orient XXI, mercredi 26 avril 2017*

Le 10 juin 1967, au terme de la guerre israélo-arabe dite « des Six-Jours », Israël quadruple son territoire : il s'est emparé du Sinaï égyptien et du Golan syrien, mais surtout du reste de la Palestine : la bande de Gaza, la Cisjordanie et Jérusalem-Est. Quelques mois plus tard, l'ONU exige le retrait des territoires occupés, en échange d'une paix négociée.

Non seulement Israël refuse, mais il annexe la partie arabe de Jérusalem et y implante des colonies juives en même temps que dans les autres territoires occupés. En cinquante ans, le nombre de colons atteint 220 000 à Jérusalem-Est et 430 000 en Cisjordanie – il n'y en a plus à Gaza depuis 2005. Cette colonisation viole le droit international, car les Conventions de Genève comme l'ONU l'interdisent formellement.

Suite : <http://www.france-palestine.org/Israel-Palestine-vers-l-Etat-unique>

---

### **Nelson Mandela de la Palestine**

*Uri Avnery, Gush Shalom, mardi 25 avril 2017*

J'ai une confession à faire : j'aime Marwan Barghouti.

Je lui ai rendu visite à plusieurs reprises dans sa modeste maison de Ramallah. Pendant nos conversations, nous avons discuté de la paix israélo-palestinienne. Nous partageons les mêmes idées : créer l'État de Palestine à côté de l'État d'Israël, et établir la paix entre les deux États basée sur les lignes de 1967 (avec des ajustements mineurs), avec des frontières ouvertes et la coopération entre les deux.

Ce n'était pas un accord secret : Barghouti a fait cette proposition à de nombreuses reprises, aussi bien en prison qu'en liberté.

J'aime aussi sa femme, Fadwa, qui fit des études d'avocate mais consacre son temps à la libération de son mari. Dans la foule des funérailles de Yasser Arafat, je me suis trouvé près d'elle et vu son visage inondé de larmes.

Cette semaine, Barghouti, avec un millier d'autres prisonniers palestiniens en Israël, a entamé une grève de la faim illimitée. Je viens de signer une pétition pour la libération.

Suite : <http://www.france-palestine.org/Nelson-Mandela-de-la-Palestine>

## **PAGE D'HISTOIRE**

### **QUELQUES DATES CLEFS DU CONFLIT ISRAELO-PALESTINIEN**

#### **6 juin 1982 invasion du Liban**

Le 6 juin 1982 déclenchement de l'opération « Paix en Galilée ». Objectif : liquider la structure politico-militaire de l'OLP. Mais au lieu de limiter l'intervention à la frontière libanaise l'armée israélienne sur ordre du ministre de la défense Ariel Sharon (déjà) remonte jusqu'à Beyrouth. L'objectif ne peut pas être atteint car les combattants palestiniens sont déjà sortis de Beyrouth sous protection internationale au moment où l'armée israélienne entre dans Beyrouth le 15 septembre. Le lendemain, commence le massacre des camps de Sabra et de Chatila. Cette aventure se solde à l'arrivée par un échec. La direction de l'OLP n'est pas détruite. Et Israël a subi des pertes considérables et des sommes considérables ont été gaspillées, sans compter la dégradation de l'image à l'étranger.

#### **7 décembre 1987 déclenchement de l'Intifada**

Blocus des territoires palestiniens, agressions des colons, privation de toutes sortes et en particulier d'eau ont fini par avoir raison de la patience des populations. C'est cette révolte des pierres qui a abouti au processus d'Oslo qui commence par un échange de lettres entre Yasser Arafat et Itzhak Rabin en septembre 1993.

Arafat précise dans sa lettre que l'OLP reconnaît : le droit de l'état d'Israël à vivre en paix et dans la sécurité et déclare que, se basant sur les résolutions 242 et 338 du conseil de sécurité de l'ONU, l'OLP s'engage dans le processus de paix au proche orient, avec la suppression dans la charte de l'OLP de toute référence à la disparition de l'Etat d'Israël.

Réponse de Rabin : l'Etat d'Israël reconnaît l'OLP comme représentant du peuple palestinien et décide de commencer des négociations dans le cadre du processus de paix au proche orient. Cet échange de lettres est important mais la suite est conditionnée par l'application des 2 résolutions 242 et 338 du conseil de sécurité (242 : évacuation des territoires occupés, 338 : cessez le feu). Or la réponse de Rabin ne comporte aucun engagement de cette nature. Pour l'opinion publique internationale il était acquis qu'on s'acheminait vers l'édification d'un Etat palestinien, en sachant que les limites de juin 1967 cela veut dire que 78 % du territoire palestinien sont occupés par Israël La concession faite par l'OLP était une concession majeure. C'est dans ce contexte de frustration et d'incertitude sur l'avenir pour la population palestinienne que débute la première Intifada.

#### **30 octobre 1991 conférence de Madrid**

Cette conférence intervient après la première guerre du golf à l'initiative des Etats-Unis. Certes Israël demeure l'allié durable dans la région mais cette alliance est relativisée par l'affaiblissement du bloc soviétique. Pour la Maison Blanche la priorité est la stabilisation des acquis de la guerre du golf. Mais la pierre d'achoppement de cette stabilisation est toujours le conflit israélo-arabe, et en dernier ressort palestinien. La Maison Blanche contraint donc Itzhak Shamir à accepter le principe de la conférence de paix proposée par elle avec une participation palestinienne au sein de la délégation jordanienne. Victoire historique pour les palestiniens, c'est la première fois qu'ils se retrouvent aux côtés des autres délégations arabes pour négocier une paix avec Israël fondée sur le retrait des territoires occupés en échange d'une normalisation. Ces négociations s'enliseront mais déboucheront sur Oslo.

#### **13 septembre 1993 l'Accord d'Oslo**

Poignée de main historique entre Itzhak Rabin et Yasser Arafat à la Maison Blanche. Nouveauté absolue pour le gouvernement israélien qui reconnaît pour la première fois l'OLP, alors que coté palestinien cet acte remonte à 1988. Il est donné 5 ans aux deux parties pour trouver des solutions à toutes les questions cruciales : statuts, frontières, territoires, avenir des colonies juives, sort des réfugiés, sans oublier Jérusalem.

Le premier accord dit Oslo 1 est signé en mai 1994 et commence à être appliqué début 1995. L'armée israélienne se retire progressivement de toutes les grandes villes palestiniennes. Yasser Arafat est élu démocratiquement président de l'autorité palestinienne.

Deuxième étape 28 septembre 1995, signature à Taba d'un nouvel accord, dit Oslo 2. Mais cet accord ne sera jamais appliqué Itzhak Rabin est assassiné un mois plus tard.

#### **4 novembre 1995 assassinat d'Itzhak Rabin**

Depuis des mois une campagne hystérique se développait contre le premier ministre israélien. Au-delà de son passé politique qui ne joue pas obligatoirement en sa faveur, ce qu'on peut dire c'est qu'il avait choisi une voie courageuse pour essayer de sortir de l'impasse de l'occupation. Son successeur Shimon Perez autorisant l'assassinat d'un ingénieur du Hamas, provoque une vague d'attentats terroristes en Israël. Nouvelle escalade : blocus des territoires, intervention du Hezbollah libanais qui envoie des roquettes sur Israël. Résultat, la droite et l'extrême droite remportent avec Netanyahou les élections de mai 1996. Toute négociation sérieuse est de nouveau bloquée. 3 ans plus tard nouveau basculement, c'est Ehud Barak qui arrive au pouvoir.

#### **25 juillet 2000 échec de Camp David**

Ehud Barak a fait une « offre généreuse » et Yasser Arafat l'a refusée. Telle est la version souvent donnée. Effectivement les propositions d'Ehud Barak vont plus loin qu'aucun de ses prédécesseurs. Mais pas assez loin du point de vue du droit international, ni au regard des conditions nécessaires à la création d'un Etat palestinien viable et réellement indépendant.

Retrait de 90% de la Cisjordanie, mais on oublie le problème particulier de Jérusalem, la vallée du Jourdain, et le territoire contrôlé par les colonies (42 % de la Cisjordanie), et surtout les zones qu'Israël entend annexer pour regrouper 80% des colons coupent la Cisjordanie en 3 morceaux discontinus.

Sur Jérusalem il n'y a pas d'avancée alors qu'il s'agit d'une question essentielle pour les populations arabes.

De même sur le sort des réfugiés, il n'y a pas la moindre avancée par rapport aux positions d'Ehud Barak à Camp David

Cinq mois plus tard janvier 2001 nouvelle négociation à Taba. Un accord à partir des propositions de Clinton était très proche sur toutes les questions y compris une des plus délicates, celle des réfugiés. Mais Ehud Barak démissionne provoquant des élections anticipées. On connaît la suite : provocation de Sharon sur l'esplanade des mosquées... et le piège se referme à nouveau, c'est la deuxième Intifada qui selon beaucoup se serait déclenchée de toutes façons un jour ou l'autre même sans cette provocation tant les conditions étaient mûres pour cela.

#### **11 septembre 2001: Notre Ben Laden c'est Arafat « Dominique Vidal »**

“ A chacun son Ben Laden, le nôtre s'appelle Arafat (1). ” Cette formule résume l'erreur politique commise par le général Ariel Sharon. Dès le 11 septembre, le premier ministre israélien crût que Washington cautionnerait une offensive contre l'Autorité palestinienne. Il envoyait alors son armée dans plusieurs villes autonomes. Une semaine plus tard, le ministre (travailliste) de la défense Benyamin Ben Eliezer déclarait : “ C'est un fait que nous avons tué quatorze Palestiniens (...) sans que le monde ne pipe mot. Pour Arafat, c'est catastrophique »

L'euphorie des ultras n'allait pas durer. Loin d'encourager l'aventure, Washington en demandait l'arrêt immédiat. Sous pression, le vieux chef du gouvernement dut reconnaître que M. Yasser Arafat imposait le respect du cessez-le-feu proclamé le 18 septembre ; puis il lui fallut retirer ses troupes des villes autonomes et mettre fin aux assassinats de dirigeants palestiniens ; accepter que son ministre des affaires étrangères, le travailliste Shimon Pérès, rencontre, le 26 septembre, le président de l'Autorité palestinienne ; et enfin s'excuser patement d'avoir soupçonné M. George W. Bush de vouloir sacrifier Israël, comme les démocraties européennes les Sudètes en 1938.

Suite : <http://www.mafhoum.com/press2/73P52.htm>

### **29 mars 2002 : opération remparts**

Fin septembre 2000, début de la seconde intifada à la suite de la visite du chef du Likoud Ariel Sharon le 28 septembre sur l'Esplanade des Mosquées. La seconde intifada, comme la première vient du refus de l'occupation israélienne, en particulier la poursuite de la colonisation. La différence avec la première, c'est d'une part l'utilisation des armes à feu et les attentats suicide contre des civils israéliens, d'autre part les lieux touchés par les affrontements : la première se déroule essentiellement dans les villes, cette fois elle se passe aux lisières des zones palestiniennes autonomes, aux abords des colonies juives, aux points de contrôle de l'armée.»

En mars 2002, l'armée israélienne intervient une première fois dans les camps de réfugiés de Jénine et de Naplouse : 13 morts. Les violences font au total en mars 100 morts parmi les Palestiniens et 40 parmi les Israéliens. L'administration Bush intervient, et le 13 mars la résolution 1397 de l'ONU est votée, suivie par la résolution 1402 du 30 mars, qui demande le retrait d'Israël. A la fin du mois, Israël déclenche l'opération « Rempart » en représailles aux attentats suicide de mars : des chars entrent dans les villes de Kalkiliah, de Tulkarem, de Bethléem, de Jénine et de Naplouse. Marwan Barghouti est arrêté. A Ramallah, l'armée israélienne assiège le quartier général de Yasser Arafat, la Moqatâ'a, à partir du printemps 2002, et bombarde des ministères palestiniens. Yasser Arafat est accusé de soutenir le soulèvement. En réalité, il appelle les groupes armés à l'arrêt des violences en juillet 2002. Mais son appel n'aboutit pas, l'un des chefs du Hamas, Salah Shéhadé, ayant été victime d'un attentat le 22 juillet 2002. Le cycle des attentats suicide/représailles se poursuit. Ariel Sharon décide de construire un mur le long de la ligne verte, au nord de la Cisjordanie, afin de protéger le territoire israélien des attentats suicide. A la fin de l'année 2002, après 27 mois d'intifada, 2073 Palestiniens et 685 Israéliens sont morts.

### **4 août 2005 : le visage unilatéral d'Ariel Sharon**

Livre de Charles Enderlin : « Au nom du temple » chapitre 8

Voir : <https://books.google.fr/books?id=RcjfGbm6g4C&pg>

### **25 janvier 2006 : le Hamas au pouvoir à Gaza**

La victoire sans appel du Hamas aux élections législatives du 25 janvier 2006 a suscité bien des commentaires et des mises en garde indignées des Etats-Unis et de l'Union européenne, France comprise.

Un certain nombre de remarques préliminaires sont cependant nécessaires pour replacer cet événement dans son contexte.

Le scrutin, tenu sous occupation étrangère, a suscité une très forte mobilisation de la population palestinienne. Plus des trois-quarts des électeurs se sont rendus dans les bureaux de vote. C'est incontestablement une victoire pour la démocratie et la preuve que les Palestiniens y sont attachés. Et les quelque 900 observateurs internationaux ont témoigné de la régularité du scrutin.

Alain Gresh, les blogs du « Monde diplomatique 27 janvier 2006

Suite : <https://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2006-01-27-Sur-la-victoire-du-Hamas>

### **12 juillet 2006 : guerre du Liban**

La deuxième guerre du Liban (2006) : dix ans après, Article publié le 16/08/2016

Par Mathilde Rouxel

« Il y a 10 ans, le 14 août 2006, s'achevait une guerre qui fut considérée par le monde arabe comme la sixième guerre israélo-arabe, et perçue par les Israéliens comme la seconde guerre du Liban. L'occasion de revenir sur l'historique des événements, sur la reconstruction post-guerre et sur les représentations qui ont été faites du conflit par quelques artistes libanais, encore hantés par la violence de la guerre civile (1975-1990). »

suite : <http://www.lesclesdumoyenorient.fr/La-deuxieme-guerre-du-Liban-2006-dix-ans-apres.html>



## BULLETIN D'ADHESION, COTISATION ANNEE 2017

Nom: ..... Prénom: .....  
Adresse : .....  
.....  
CP : ..... Commune : ..... Pays : .....  
Tél. personnel : ..... Tél. mobile : .....  
E-mail : .....  
Profession : .....  
Année de naissance.....

| <b>Tranche N°</b> | <b>Revenus mensuels adhérents</b> | <b>Cotisation annuelle</b> |
|-------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| 1                 | Inférieurs à 500 € /mois          | 10 €                       |
| 2                 | De 500 à 1 000 € /mois            | 25 €                       |
| 3                 | De 1 000 à 1 500 € /mois          | 40 €                       |
| 4                 | De 1 500 à 2 000 € /mois          | 55 €                       |
| 5                 | De 2 000 à 2 500 € /mois          | 70 €                       |
| 6                 | De 2 500 à 3 000 € /mois          | 85 €                       |
| 7                 | De 3 000 à 3 500 € /mois          | 100 €                      |
| 8                 | Supérieurs à 3 500 € /mois        | 120 €                      |

- Je cotise dans la tranche n°..... soit ..... €. (Avec la cotisation vous recevez le journal interne *Palestine Solidarité* (4n°/an soit 5€) et la lettre électronique d'infos hebdomadaire de l'AFPS. N'oubliez pas d'indiquer votre adresse électronique)
- Je soutiens les activités de l'AFPS niveau national) et verse la somme de..... €
- J'adresse un don pour «SOS Palestine» d'un montant de ..... €  
Des frais de gestion de 7% seront prélevés par l'association sur ce don.)
- Je soutiens les activités de mon groupe local et vers la somme de..... €
- J'adresse un don pour pour le projet Al Sanabel » d'un montant de..... €
- Je verse la somme totale de ..... €

**Chèque à adresser : AFPS PAYS DE LORIENT Cité Allende 12 rue Colbert 56100 LORIENT**

**Trésorière : Le BELLER Ghislaine 56100 LORIENT**

Mail : ghislaine-56@hotmail.fr Tél 02 97 86 31 97

Président : GUILLERM René 2 Rue Notre Dame 56290 PORT LOUIS

Mail : guillermrene@neuf.fr Tél : 06 81 01 01 31 / 02 56 54 15 28

**La réduction d'impôts est de 66% sauf pour les abonnements, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel.**